

Combien la Suisse comptera-t-elle de caisses de pensions dans 10 ans?

Déjà anticipé il y a dix ans, le recul du nombre d'institutions influence durablement le paysage suisse de la prévoyance professionnelle. Le mouvement devrait se poursuivre, mais en décélérant.



Francis Bouvier
Responsable de la Prévoyance professionnelle, BCV

Elles partent près de 15.000... Contrairement à la célèbre tirade du Cid de Corneille, les caisses de pensions n'ont pas vu arriver de renforts. Aujourd'hui, le paysage suisse de la prévoyance professionnelle ne compte plus que quelque 1300 caisses (contre plus de 2000 une décennie plus tôt - cf. graph). Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de cotiser au deuxième pilier en 1985, la décrue s'est accélérée. À législation constante, le mouvement ne devrait pas s'arrêter brusquement, mais plutôt ralentir.

Plusieurs facteurs concourent à la poursuite de la diminution du nombre de caisses: l'augmentation régulière des coûts, le renforcement de la responsabilité des membres des conseils de fondation, les crises financières, l'évolution des contraintes administratives et légales, la numérisation, ainsi que le recentrage des activités des entreprises, qui n'ont plus forcément les moyens humains et financiers de gérer leur propre institution.

Autant d'éléments déjà identifiés il y a dix ans, et qui nous avaient permis, lors d'un Salon de la Prévoyance Professionnelle Suisse à Lausanne, de dresser le tableau observable aujourd'hui: une forte diminution des petites caisses, certaines survivantes n'étant d'ailleurs que des caisses de rentiers; le regroupement de caisses au sein de groupes d'entreprises; le maintien ou la croissance des caisses de taille intermédiaire; sans oublier les fusions entre grands acteurs, élargissant de facto leur sphère d'influence. Avec quelles conséquences pour les maillons de la chaîne de valeur de la prévoyance professionnelle?

Quelques répercussions concrètes

Ces changements ont des répercussions sur l'ensemble des acteurs impliqués dans l'application de la loi sur la prévoyance professionnelle et de ses ordonnances. Le recul du nombre de caisses de pensions a entraîné une diminution du nombre de prestataires

de services. C'est notamment le cas des fournisseurs de logiciels de gestion des caisses, réduits désormais à la limite d'une offre concurrentielle. Il en va de même pour les prestataires administratifs. Les exigences actuelles en matière de gestion des données et de sécurité informatique contraignent les caisses à disposer non seulement des ressources nécessaires, mais aussi de partenaires solides.

Autre maillon important de la chaîne de valeur: les experts agréés, garants de la santé financière des caisses. Le marché a observé plusieurs fusions entre acteurs, ouvrant notamment la porte de la Suisse alémanique à des sociétés actives en Suisse romande.

La baisse du nombre de caisses s'est également traduite par la cessation d'activité de certains intervenants en matière de réassurance, ainsi que d'organes de révision. Sans même parler des autorités de surveillance. Berne et Fribourg travaillent désormais ensemble. Par ailleurs, une seule autorité de surveillance couvre, depuis quelques années, les cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura. À quand une entité unique pour toute la Suisse romande?

Il est par ailleurs intéressant de constater que le nombre de personnes siégeant au sein de plusieurs conseils de fondation est en augmentation. Cette tendance s'explique par le manque de temps des collaborateurs et des collaboratrices pour assurer cette fonction, par les responsabilités toujours plus lourdes assumées par les membres des conseils en leur nom, sans oublier l'ampleur des connaissances requises pour comprendre le fonctionnement d'une caisse et appliquer les ordonnances de la LPP.

La question de la professionnalisation de cette tâche – accompagnée, soit dit en passant, d'une formation continue obligatoire – se pose donc en filigrane. Rien n'indique cependant que le monde de la prévoyance professionnelle suisse soit prêt à ce changement radical.

Performance et diversification des caisses

Côté actif, la concentration joue un rôle dans les coûts globaux puisqu'ils peuvent être répartis sur une masse sous gestion plus importante. En ce qui concerne les performances, chaque configuration de marché apporte une réponse différente. Ainsi, pendant la période de taux négatifs, les caisses pouvant assurer une certaine diversification des risques étaient avantagées. Mais, lorsque les obligations remplissent leurs rôles traditionnels, l'écart de rendement entre les caisses diminue, sauf pour les plus petites d'entre elles. C'est ce qui s'est observé en 2023.

Qu'en est-il des près de cinq millions d'assurées et d'assurés actifs en Suisse? Ils perçoivent ce changement si leur caisse change de mains, entraînant une modification des conditions de cotisation et de prestation – un mouvement qu'ils sont légalement appelés à approuver. Une large majorité est désormais affiliée à des fondations collectives, qui prennent en charge tout ou partie des tâches inhérentes à la gestion d'une caisse.

Au final, ce qui peut paraître comme une perte en matière de diversité peut aussi, et surtout, être interprété comme un gain en fiabilité dans un système toujours plus complexe. Si ce mouvement se poursuit, un seuil de concentration finira par être atteint, ce qui ne manquera pas de susciter une réaction de la part de la Berne fédérale. ■

Des institutions moins nombreuses mais plus grandes.

Source: OFS - Statistique des caisses de pensions 2022 © OFS 2024

